

Au niveau de l'Aéroclub et de son organisation

L'affichage des informations sur les gestes barrières et consignes à respecter sera effectif à partir du 11 mai en matinée!

Le club met à disposition :

- un point d'eau,
- du savon,
- un rouleau de papier essuie-tout,
- un distributeurs de gel hydro-alcoolique sur le comptoir bar
- un sac spécifique pour récupérer les masques, lingettes ou autres déchets usagés.

Le club :

- A désinfecté les avions durant le confinement
- Assure un nettoyage fréquent des locaux, des matériels et des zones d'accueil des membres du club avec des produits désinfectants.
- A mis à jour les procédures normales des avions (check-list) pour y inclure le nettoyage et la désinfection de l'aéronef entre chaque utilisation (avant vol et après vol).
- Autorise, dans un premier temps, les vols solo ou les vols entre personnes ayant le même lieu d'habitation et les vols avec instructeur,.
- N'accepte pas les vols de découverte avec des non-membres jusqu'à nouvel avis.
- Limite le nombre de personnes à 10 dans les salles de briefing et le club-house (respect de la distanciation physique)

Au niveau des adhérents et du grand public

Les Gestes Barrières doivent être respectés dès l'arrivée à l'aéroclub et tout le temps nécessaire :

1. pas de poignée de mains,
2. pas d'embrassade,
3. distanciation physique respectée,
4. pas de groupe de plus de 10 personnes,
5. Temps de « retrouvailles » limité.
6. Utilisation du gel hydro-alcoolique (personnel ou celui présent à l'aéroclub)
7. Usage d'un masque personnel de protection (masque chirurgicaux, ou autre) pendant toute la durée de présence à l'aéroclub et/ou dans les aéronefs.
8. Pour les adhérents, utilisation du matériel individuel, casque radio, carte, outil de navigation, etc.
9. le club n'est pas ouvert au grand public jusqu'à nouvel ordre, de manière à avoir un flux de contacts limité au strict nécessaire pour la reprise de nos vols dans un premier temps.

AVANT LE VOL

La visite pré-vol doit être effectuée avec minutie comme d'habitude

- Prises pitot et statique.
- Purges
- Nettoyer avec des lingettes désinfectantes (que le membre aura apportées) l'ensemble du cockpit et des surfaces pouvant être touchées et plus particulièrement :
 - trappes de visite pré-vol (contrôle du niveau d'huile moteur), poignées d'ouverture / verrouillage de verrière ou poignées de porte, zones d'appui extérieures / intérieures,
 - ceintures de sécurité,
 - tableau de bord et tous les instruments, radios etc... manches / volants,
 - manettes des gaz,
 - commande de volets,
 - trim,
 - poignées de réglage de siège, casques, micros etc...

PENDANT LE VOL

- Eviter de se toucher les yeux, la bouche et le nez
- Si le vol ne permet pas de respecter la distanciation physique entre les personnes embarquées, le port du masque de protection individuelle sera une condition indispensable à la réalisation du vol.

APRES LE VOL

Le pilote répétera les consignes de nettoyage prévues dans la rubrique « avant le vol ».

Mesures aéronautiques de reprise d'activité

Activités potentiellement autorisées

1. Vol en double commande avec un FI ou un FE, en prenant les mesures sanitaires nécessaires (masques)
2. Vol solo , solo supervisé
3. Vol d'agrément des pilotes titulaires d'une licence et qualification de cours de validité. Des passagers peuvent être emmenés à condition qu'ils habitent au même lieu de résidence que le pilote.
4. Navigations limitées dans un premier temps en France, à un rayon de 55 nm de LFST avec autorisation implicite de franchir les limites départementales.
Et ceci en respectant impérativement les NOTAM!

Activités potentiellement interdites

1. Vols de découverte
2. Vols au profit des élèves en formation BIA
3. Vols dans le cadre du Partage de Frais Elargi.
4. Vols au profit de non-membres

Briefing pilotes avant la reprise des vols

- i. Un briefing sera obligatoirement effectué par l'encadrement du club (FI, FE) pour les pilotes **qui se trouvent sous le coup de la dérogation DSAC**. (cf. Fiche Pratique COVID 19 éditée par la FFA)

Le briefing permettra :

- La possibilité d'évoquer son état d'esprit après la période de confinement,
- L'expression de ses attentes pour la remise en vol,
- La possibilité d'auto-évaluer son niveau de pilotage et ses connaissances depuis son interruption,
- Une remise à niveau des connaissances théoriques, pour effectuer en toute sécurité les manœuvres et les procédures pertinentes du vol,
- un refreshing des procédures spécifiques anormales et d'urgence pour la qualification de classe,
- L'acquisition de nouvelles connaissances, liées à la santé, dans le cadre du COVID-19 (Procédure FFA, distanciation sociale, etc...),
- Un rappel du concept et des principes liés à la gestion de la menace et de l'erreur.

Vol de sortie de confinement avec un FI, obligatoire si pas de vol dans les 3 mois précédents

- permet la mise en œuvre des procédures COVID dans le cadre pré-vol et vol,
- permet de s'assurer du niveau satisfaisant des pilotes dans le cadre de leur qualification de classe,
- permet de vérifier les compétences du pilote et contribue à améliorer la sécurité du vol.